

AVIS DE CONVOCATION NOTICE OF MEETING

À tous les membres du conseil de la Municipalité de Chelsea, avis vous est par la présente donné par le soussigné Directeur général et Secrétaire-trésorier que vous êtes convoqués à une session extraordinaire du conseil qui se tiendra le **mardi 17 mars 2020 à 19 h** au Centre Meredith situé au 23 chemin Cecil, 2^e étage, Chelsea (Québec).

L'ordre du jour est le suivant:

To all council members of the Municipality of Chelsea, notice is hereby given by the undersigned Director General and Secretary-Treasurer that you are summoned to an extraordinary council meeting to be held **Tuesday, March 17, 2020, at 7:00 p.m.** at the Meredith Centre, 23 chemin Cecil, on the 2nd floor Chelsea, Québec.

The agenda is as follows:



ORDRE DU JOUR SESSION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DU 17 MARS 2020 – 19 h

AGENDA EXTRAORDINARY SITTING OF COUNCIL MARCH 17, 2020 – 7:00 P.M.

OUVERTURE / OPENING

- 1) **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR / ADOPTION OF THE AGENDA**
- 2) **PÉRIODE DE QUESTIONS / QUESTION PERIOD**
- 3) **SERVICES ADMINISTRATIFS / ADMINISTRATIVE SERVICES**
 - a) Adoption du règlement numéro 1154-20 – Règlement d'emprunt décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt nécessaire à la réalisation de travaux de voirie et d'infrastructures ainsi que l'acquisition de véhicules / Adoption of by-law number 1154-20 – Borrowing by-law establishing capital expenditures and a loan required for the completion of road and infrastructure work and the purchase of vehicles
 - b) Octroi du contrat pour la location et l'entretien d'une imprimante / Awarding of a rental and maintenance contract for a printer
- 4) **TRAVAUX PUBLICS / PUBLIC WORKS**
 - a) Nomination d'un nouveau membre au comité consultatif des travaux publics et infrastructures / Appointment of a new member on the public works and infrastructure advisory committee
- 5) **LEVÉE DE LA SESSION / ADJOURNMENT OF THE SITTING**

Donné à Chelsea, Québec ce 12^e jour du mois de mars 2020.



Me John-David McFaul
Directeur général et Secrétaire-trésorier
Director general and Secretary-treasurer

Session extraordinaire du 17 mars 2020 / March 17, 2020, extraordinary sitting

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par la conseillère/le conseiller _____ ,
appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que l'ordre du
jour gouvernant cette session, soit et est par la présente adopté.

Session extraordinaire du 17 mars 2020 / March 17, 2020, extraordinary sitting

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1154-20 – RÈGLEMENT
D'EMPRUNT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN
EMPRUNT NÉCESSAIRE À LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE VOIRIE ET
D'INFRASTRUCTURES AINSI QUE L'ACQUISITION DE VÉHICULES**

ATTENDU QU'IL est nécessaire d'effectuer un emprunt pour le financement des travaux de voirie et d'infrastructures ainsi que l'acquisition de véhicules tel que prévu au plan triennal d'immobilisations 2020;

ATTENDU QU'UN avis de motion a dûment été donné et le projet de règlement a été présenté et déposé lors de la séance du conseil tenue le 10 mars 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le « Règlement numéro 1154-20 – Règlement d'emprunt décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt nécessaire à la réalisation de travaux de voirie et d'infrastructures ainsi que l'acquisition de véhicules » soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE HULL

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

RÈGLEMENT NUMÉRO 1154-20

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN
IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT NÉCESSAIRE À LA RÉALISATION DE
TRAVAUX DE VOIRIE ET D'INFRASTRUCTURES AINSI QUE
L'ACQUISITION DE VÉHICULES**

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea désire se prévaloir du pouvoir prévu à l'article 1063, alinéa 2, du *Code municipal du Québec*;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 10 mars 2020 et que le projet de règlement a été présenté et déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le conseil de la Municipalité de Chelsea est autorisé à effectuer des dépenses en immobilisations pour un montant total de 3 408 600,00 \$ réparti de la façon suivante :

Immobilisations	5 ans	10 ans	20 ans	Total
Travaux bâtiments	65 300,00 \$	47 700,00 \$	0,00 \$	113 000,00 \$
Travaux voirie	0,00 \$	103 500,00 \$	383 000,00 \$	486 500,00 \$
Travaux infrastructures	262 500,00 \$	67 300,00 \$	1 371 600,00 \$	1 701 400,00 \$
Acquisition véhicules	134 600,00 \$	973 100,00 \$	0,00 \$	1 107 700,00 \$
Total	462 400,00 \$	1 191 600,00 \$	1 754 600,00 \$	3 408 600,00 \$

ARTICLE 2

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est donc autorisé à emprunter un montant de 462 400,00 \$ sur une période de 5 ans, un montant de 1 191 600,00 \$ sur une période de 10 ans et un montant de 1 754 600,00 \$ sur une période de 20 ans.

ARTICLE 3

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la Municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 4

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 5

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 6

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À CHELSEA, QUÉBEC, ce 17^e jour du mois de mars 2020.

Me John-David McFaul
Directeur général et secrétaire-trésorier

Caryl Green
Mairesse

DATE DE L'AVIS DE MOTION : 10 mars 2020

DATE DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT : 17 mars 2020

NUMÉRO DE RÉOLUTION :

APPROUVÉ PAR LES PERSONNES
HABILES À VOTER :

APPROUVÉ PAR LE MINISTÈRE DES
AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION :

Session extraordinaire du 17 mars 2020 / March 17, 2020, extraordinary sitting

**OCTROI DU CONTRAT POUR LA LOCATION ET L'ENTRETIEN
D'UNE IMPRIMANTE**

ATTENDU QUE l'imprimante du Service des travaux publics et des infrastructures est désuète et doit être remplacée;

ATTENDU QUE le Service des finances a procédé à une demande de prix auprès de la compagnie Konica Minolta Business Solutions (Canada) Ltd. pour le contrat de location et d'entretien d'une imprimante pour une période de cinq (5) ans;

ATTENDU QUE la compagnie Konica Minolta Business Solutions (Canada) Ltd. a soumis le prix suivant :

SOUSSIONNAIRES	Coût location annuel 2020-2021 (taxes incluses)	Coût entretien annuel 2020-2021 (taxes incluses)	TOTAL ANNUEL 2020-2021 (taxes incluses)
Konica Minolta Business Solutions (Canada) Ltd.	1 600,45 \$	1 063,52 \$	2 663,97 \$

ATTENDU QUE le Service des finances a procédé à l'analyse des soumissions reçues;

ATTENDU QUE l'octroi du contrat se fera selon le coût annuel de location et d'entretien pour 2020-2021;

ATTENDU QUE le prix soumis par Konica Minolta Business Solutions (Canada) Ltd. est conforme et recommandée par le Service des finances;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le conseil octroie le contrat de location et d'entretien d'une imprimante pour une période de cinq (5) ans, au montant annuel 2020-2021 de 2 663,97 \$, incluant les taxes, à Konica Minolta Business Solutions (Canada) Ltd.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même les postes budgétaires suivants :

- 02-320-00-517 et 02-330-00-517 (Location / Ameublement et équipement bureau) pour le contrat de location.
- 02-320-00-527 et 02-330-00-527 (Entretien et réparation / Ameublement et équipement bureau) pour le contrat d'entretien.

Session ordinaire du 17 mars 2020 / March 17, 2020, ordinary sitting

NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU COMITÉ CONSULTATIF DES TRAVAUX ET DES INFRASTRUCTURES

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté le règlement numéro 1044-17 constituant le comité consultatif des travaux publics (CCTPI) et des infrastructures, lequel doit recommander au conseil municipal des décisions sur des matières reliées aux travaux publics et infrastructures;

ATTENDU QU'IL y a lieu de procéder à la nomination d'un nouveau membre afin de former le comité;

ATTENDU QUE le CCTPI a procédé à l'analyse des candidatures et recommande de retenir la candidature de Monsieur Dent Harrison car celui-ci répond aux critères recherchés pour siéger sur le comité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que Monsieur Dent Harrison soit nommé comme membre du comité consultatif des travaux publics et des infrastructures, et ce, pour un terme de deux (2) ans.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et le Secrétaire-trésorier, ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session extraordinaire du 17 mars 2020 / March 17, 2020, extraordinary sitting

LEVÉE DE LA SESSION

IL EST PROPOSÉ par la conseillère/le conseiller _____ ,
appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que cette session
extraordinaire soit levée.